

Police et gendarmerie peinent de plus en plus à recruter

Dans son rapport "Analyse de l'exécution budgétaire 2022 – Mission Sécurités" communiqué au gouvernement le 13 avril 2023, la Cour des comptes dresse le bilan de l'état des effectifs et du recrutement dans la police et la gendarmerie.



À propos de cet article

Source :
Analyse de l'exécution budgétaire 2022 – Mission Sécurités

Par Cour des Comptes

Publié le 30/04/2023

[ACCÉDER À LA SOURCE](#)

Des départs massifs qui s'accroissent

Depuis la fin de la crise sanitaire, une tendance de fond s'est installée : **le nombre de personnels quittant la police et la gendarmerie nationales augmente**. Sur les cinq dernières années, le record du nombre de départs a été atteint en 2021. La police nationale affichait alors 10 840 départs (+33 % en quatre ans) et la gendarmerie nationale 15 078 (+25 %). Des scores à nouveau battus en 2022.

Pour compenser ces départs, la gendarmerie nationale doit renouveler 15 % de ses personnels chaque année. **Ce phénomène ne s'explique pas par les départs en retraite qui restent globalement stables**. Plusieurs motifs sont évoqués dans le rapport de la Cour des comptes, notamment la concurrence avec les polices municipales qui attirent de plus en plus de policiers et gendarmes, la hausse des démissions en école et l'augmentation des détachements dans d'autres administrations.

Un impact sur la qualité des recrutements

Cette situation est sous-estimée depuis plusieurs années et rend de plus en plus difficile la réalisation des schémas d'emploi positifs, car la pression sur l'appareil de formation est croissante.

Pour répondre à l'objectif politique d'un "recrutement massif de policiers et de gendarmes"¹, **les responsables sont contraints de dégrader la qualité des recrutements et des formations, d'autant que les viviers de recrutement s'assèchent peu à peu**. *A fortiori*, avec la concurrence d'autres recruteurs comme les polices municipales, les sapeurs-pompiers, la sécurité privée et les forces armées, tous amenés à croître dans les prochaines années.

Ainsi, en 2022, le nombre de policiers actifs a diminué par rapport à 2021 (-117 équivalent temps plein). Les réserves opérationnelles peinent également à monter en puissance pour atteindre les ambitions affichées à horizon 2027. Un objectif qui nécessiterait un quadruplement du flux de recrutement de 2022.

En termes de création de postes, police et gendarmerie ont de plus en plus de difficultés à remplir leurs ambitions, alors même que les crédits de personnels sont disponibles. En 2022, les recrutements au sein de la gendarmerie nationale ont dû être augmentés de 25 % et ceux de la police nationale de 29 %. Pour remédier à cette situation, le taux d'admission au concours de gardien de la paix est passé de 2 % en 2014 à 18 % en 2020. Il atteint 20 % chez les sous-officiers de gendarmerie.

Ce déficit d'attractivité et de fidélisation tend à démontrer que les revalorisations indemnitaires, dont ont bénéficié les forces de l'ordre depuis 2016, n'atteignent pas leurs objectifs. Il apparaît nécessaire pour la Cour des comptes de déployer "une politique de fidélisation différente, axée sur l'amélioration des conditions de travail et la gestion dynamique des ressources humaines."

La mission Sécurités, dont l'objet est la protection et le secours des populations sur le territoire national, réunit depuis 2014 les programmes : gendarmerie nationale, police nationale, sécurité civile et sécurité et éducation routières. La mission Sécurités relève entièrement du ministère de l'Intérieur et finance plus de 250 000 ETPT (équivalent temps plein annuel travaillé), ce qui lui confère, après l'enseignement scolaire, la deuxième place au regard de l'importance de ses effectifs.

¹ L'année 2022 marque l'ultime année de déploiement du plan "10 000", visant à recruter 10 000 policiers et gendarmes sur la période 2017-2022.